

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

	Présents	Pouvoir	Absents
DAVID Pascal	x		
GONNET Vincent	x		
AUBERT Monique	x		
RIPPE Hervé	x		
MUREAU Michèle	x		
FIARD Cyrille	x		
TESCHE Marion	x		
LYONNET Germain	x		
AUDEMARD Patrick	x		
GEIST Anne-Marie	x		
MONGOIN Jacques	x		
PINCEEL Véronique	x		
JOURNE Florence	x		
MARTIN Jean-Luc	x		
FEUILLET (ex-Patin) Elodie	x		
SAGNARD Aude	x		
JALENQUES Nicolas	x		
ALVARO Lionel	x		
BROU Hélène		Pouvoir à Nicolas Jalenques	x
CHAMPAVIER Françoise	x		
RENET Shirley	x		
LOPEZ Raymond	x		
LOURENCO Herlander	x		

Le sept juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le deux juin deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal DAVID.

## I) Approbation du Procès-verbal du 12 mai 2022

*Monsieur le Maire fait part des modifications prises en compte et demandées par M. Nicolas Jalenques concernant, d'une part, le vote du procès-verbal en date du 12 avril dernier, pour lequel le groupe Quincieux avec nous c'est C.L.A.I.R.E.S s'est abstenu ; d'autre part, les interventions de M. Nicolas Jalenques au sujet de l'adresse de contact pour les inscriptions au Centre de loisirs de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et de la mise en place d'un panneau indiquant la priorité à droite avant la voie ferrée (Z.I En Chuel).*

*Le procès-verbal mis au vote est adopté par 19 voix pour et 4 abstentions (Lionel ALVARO, Hélène BROU, Françoise CHAMPAVIER et Nicolas JALENQUES).*

*Monsieur le Maire indique que la proposition de procès-verbal sera systématiquement envoyée au moins quinze jours avant la tenue du conseil municipal pour qu'y soient apportées les corrections nécessaires.*

## II) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Décision n° 2022-10 concession funéraire Durillon

Décision n° 2022-11 concession funéraire Roze

## III) Délibérations

### Délibération n°2022-28 Bilan des acquisitions et cessions 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »*

Pour l'exercice écoulé, la politique foncière s'établit comme détaillé ci-après :

#### **Acquisition**

Aucune cession n'a été réalisée sur l'année 2021.

#### **Cession**

Aucune cession n'a été réalisée sur l'année 2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Prend acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2021 du budget principal.

*La caserne a-t-elle été cédée au SDMIS ?*

*Monsieur le Maire répond que le SDMIS n'est pas prêt.*

### **Délibération n°2022-29 Approbation du Compte de gestion 2021**

Vincent Gonnet, Premier adjoint, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les écritures s'y rattachant et le compte de gestion dressé par le Comptable,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission finances en date du 30 mai 2022,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Lionel ALVARO, Hélène BROU, Françoise CHAMPAVIER et Nicolas JALENQUES),**

**Article 1 :** Approuve le compte de gestion du Comptable Public pour l'année 2021.

**Article 2 :** Dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Monsieur le Maire demande à l'Opposition pourquoi elle s'abstient de voter le compte de Gestion. Françoise Champavier énonce que l'Opposition vote contre le budget et par principe vote aussi contre la gestion.*

*Monsieur le Maire répond que voter contre un budget primitif cela paraît logique, mais voter contre le compte de gestion cela signifie que l'Opposition n'est pas d'accord avec les comptes.*

### **Délibération n°2022-30 Approbation du Compte administratif 2021**

**Vincent Gonnet** propose une présentation synthétique, un « focus sur l'endettement communal » à travers le dossier envoyé au conseil municipal :

*La dette communale est constituée d'un certain nombre d'emprunts (les différents emprunts sont passés en revue). Le but d'une collectivité est de développer les services, les prestations pour les administrés. Le prêt est un levier permettant d'accélérer les investissements et la mise en disposition des services et des locaux au niveau de nos habitants.*

*L'évolution globale d'extinction de la dette est présentée. Intérêts et prêts constituent les charges financières de la section de fonctionnement du budget. Les prêts font partie du bilan. On trouve ces informations également dans le ROB. Les annuités des prêts figurent en dépenses de la section d'investissement du budget.*

*La commune pourrait envisager de rembourser par anticipation ces prêts. Certains imaginent que la commune est trop endettée. Lorsqu'un prêt est remboursé de façon anticipée, on doit payer les intérêts jusqu'à la fin. Aujourd'hui, si la commune souhaitait rembourser ses trois prêts, cela se monterait à 330 k€. La collectivité a les moyens de le faire, mais est-ce son intérêt ?*

*A un moment où nous rentrons au niveau national, dans une incertitude financière importante, avec de l'inflation et une augmentation des taux bancaires, la commune n'a-t-elle pas intérêt à conserver ses ressources financières propres pour saisir les opportunités ? Cela permet de faire preuve de réactivité et de contrer certains projets privés qui ne conviennent pas à la municipalité.*

Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	INVESTISST	FONCTIONT
(1) RESULTAT N-1	-240 013,37	1 337 825,09
(2) AFFECTATION RESULTAT		240 050,00
(3) RECETTES 2021	1 460 397,37	3 482 112,91
(4) DEPENSES 2021	937 618,70	2 992 315,73
(5) RESULTAT 2021	522 778,67	489 797,18
(6) RESULTAT CUMULE	282 765,30	1 587 572,27
	article RI 001	
(7) RAR RECETTES	165 375,00	
(8) RAR DEPENSES	175 261,15	
(9) SOLDE RAR	-9 886,15	

*Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment ses article L1612-12 à L1612-14 et L2121-31,  
Vu l'instruction M14 applicable au budget principal et notamment le tome 2 de ladite instruction,  
Vu la délibération n° 2020-17 en date du 12 avril 2022 portant approbation du budget primitif principal 2022,*

*Vu les délibérations n° 2021-47 en date du 8 juillet 2021, n° 2021-69 en date du 19 octobre 2021 et n° 2021-78 en date du 7 décembre 2021 portant décisions modificatives,*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission finances en date du 30 mai 2022,*

**Le Conseil Municipal, en dehors de la présence de Monsieur le Maire Pascal David et sous la Présidence de Vincent Gonnet, Premier adjoint, et après en avoir délibéré par 19 voix pour et 4 abstentions (Lionel ALVARO, Hélène BROU, Françoise CHAMPAVIER et Nicolas JALENQUES),**

**Article 1 :** Approuve le compte administratif 2021 du budget principal présenté

#### **Délibération n°2022-31 Affectation des résultats**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

**Monsieur le Maire rappelle que ces résultats sont strictement conformes aux résultats anticipés présentés lors du Conseil d'avril.**

**Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :**

	INVESTISST	FONCTIONT
(1) RESULTAT N-1	-240 013,37	1 337 825,09
(2) AFFECTATION RESULTAT		240 050,00
(3) RECETTES 2021	1 460 397,37	3 482 112,91
(4) DEPENSES 2021	937 618,70	2 992 315,73
(5) RESULTAT 2021	522 778,67	489 797,18
(6) RESULTAT CUMULE	282 765,30	1 587 572,27
	article RI 001	
(7) RAR RECETTES	165 375,00	
(8) RAR DEPENSES	175 261,15	
(9) SOLDE RAR	-9 886,15	

**Considérant que ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif,**

***Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment son article L 2311-5,  
Vu l'instruction M14 applicable au budget principal,***

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Lionel ALVARO, Hélène BROU, Françoise CHAMPAVIER et Nicolas JALENQUES), d'un montant de 1 587 572,27 € et prend acte qu'il est reporté sur la ligne budgétaire de la section de fonctionnement au 002 (résultat de fonctionnement reporté).**

**Article 1 :** Décide d'affecter le résultat de la section d'investissement d'un montant de 282 765,30 € et prend acte qu'il est reporté sur la ligne budgétaire de la section d'investissement au 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

#### **IV) Questions diverses**

##### Projet de Maison de santé pluriprofessionnelle

**Vincent Gonnet :** Une réunion est prévue le 16 juin avec O Santé et celle-ci ne concerne que les praticiens de Quincieux de manière à fédérer les praticiens autour du projet. Ce projet est d'abord pour les Quincerots, les patients et pour la Commune.

##### Centre de loisirs de Saint-Germain-au-Mont-d'Or

**Monique Aubert :** En raison des places limitées pour l'inscription des enfants de maternelle, un courrier a été distribué avec un questionnaire dans le carnet de correspondance des enfants. Le 8 juin a lieu une rencontre avec la Maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. De plus amples informations seront transmises au Conseil municipal de juillet.

**Monsieur le Maire** : Sur la page Facebook « J'habite Quincieux », un questionnaire a été posté. Il se trouve que ce n'est pas le questionnaire de la mairie. La crainte est que cela risque d'engendrer un manque de réponses au questionnaire municipal.

#### Parcours associations

**Hervé Rippe** : Samedi 11 juin matin, il y a la découverte de nos associations (boulodrome, foot, modélisme, etc.). A partir de vendredi, il y aura du handball handicap en présentation à l'EMP à 19h30.

#### Circulation et Voirie

**Germain Lyonnet** : Samedi 11 juin, rencontre avec le Collectif du Hameau de Varennes. Circulation et stationnement à La Chapelle et aux Génestels : des plots provisoires vont être positionnés pour une expérimentation.

**Monsieur le Maire** précise qu'un courrier d'information a été distribué aux riverains. Il s'agit d'une circulation provisoire alternée. Pour les agriculteurs, il est prévu qu'il y ait le passage suffisant, tout en sécurisant la circulation pour les piétons.

**Elodie Feuillet** fait part du fait que la situation est difficile à La Chapelle avec le car.

#### Travaux de restauration de la Chapelle Saint-Jean

**Michèle Mureau** : Comme cela a été annoncé en Commission Bâtiments en date du 2 juin la restauration de la Chapelle avance : l'appel d'offre a été publié ; possibilité de soumissionner jusqu'au 21 juin. Travaux débutent en septembre jusqu'à mai 2023. Visite site obligatoire dont la dernière date est le 9 juin.

#### Environnement

**Cyrille Fiard** : Le 2 juin, les agriculteurs en présence des élus et de la députée ont inauguré l'aire de lavage à Billy. Ce projet de 200 k€ a été financé par les fonds européens, le barreau APRR et sert à sécuriser lors des applications de produits phytosanitaires et lors du lavage des engins agricoles.

Concernant l'alerte sécheresse, depuis le 24 mai le territoire est passé en niveau renforcé, dernier niveau avant le niveau « crise ». Il existe une application : « Restr'eau 69 » ; ce qu'il faut retenir c'est que l'eau peut être utilisée pour les jardins et potagers et ne pas arroser de 9h à 20h, y compris les agriculteurs.

Au niveau du Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, il a été décidé une commission Biodiversité avec un représentant par Commune. Patrick Audemard a été désigné. Le but étant de faire un état des lieux de la biodiversité.

#### Films solaires à l'école élémentaire

**Marion Tesche** : Les travaux ont commencé aujourd'hui et se finiront fin de semaine.

#### Evénementiel

**Véronique Pinceel** : La Ginguette organisée par l'ADACQ avec concours de pétanque, repas champêtre et animation musicale est prévue le 26 juin au Boulodrome de Quincieux.

**Monsieur le Maire** : Le 9 juillet a lieu l'inauguration du restaurant scolaire. Les élus sont bien

évidemment conviés. Les élus seront accompagnés des enfants du CME.

#### Prochain Conseil municipal

**Monsieur le Maire** : Le prochain CM aura lieu le 12 juillet et sera peut-être précédée d'une commission générale portant sur les ressources humaines.

#### Installation des Gens du voyage

**Monsieur le Maire** : des gens du voyage se sont installés sur notre commune lundi 30 mai. Monsieur le maire s'est interposé. Aucune concession n'a été faite ; une plainte à la gendarmerie déposée. Une position de fermeté a été prise et le nécessaire fait auprès de la préfecture pour qu'ils partent entre le 12 et 13 juin. Les Gens du voyage ont demandé la mise à disposition d'une benne. Cela leur a été refusé. Ils se sont engagés à respecter le site et à le rendre propre. Sont arrivées entre 70 et 80 familles avec parfois plusieurs caravanes par famille.

Si par le passé le préfet agissait tardivement, c'est parce qu'il n'y avait pas d'aire de grande passage. Aujourd'hui il existe une aire de grand passage à Anse. A la Métropole, il n'y a pas d'obligation d'aire de grand passage. Aujourd'hui, il existe 4 aires de grand passage dans le Rhône. Les Gens du voyage ne peuvent pas se plaindre qu'ils n'ont pas d'aire à disposition.

Un registre est tenu par la préfecture pour indiquer toutes les actions à entreprendre.

**Elodie Feuillet** : Cela impacte-t-il le rugby ?

**Monsieur le Maire** : la Mairie est en relation avec la Mairie de Trévoux qui loue le terrain (10 000 euros / an) à la Commune. Aucune demande préalable n'a été adressée à la Commune

**Florence Journé** fait part du fait qu'elle a découvert l'installation d'un défibrillateur entre la Poste et le Café des Platanes. Y a-t-il une communication à ce sujet ? D'autres défibrillateurs ont-ils été installés ?

**Monsieur le Maire** répond que les administrés sont tenus informés dans le prochain numéro de l'Info Mairie. Un autre défibrillateur a été installé au boulodrome.

#### Divers

**Florence Journé** : Quels sont les travaux en cours le long de la voie ferrée ?

**Nicolas Jalenques** : Est-ce qu'il y a des plaques ?

**Monsieur le Maire** : Il s'agit de l'installation de panneaux dans la Z.I.

**Véronique Pinceel** : Sait-on la cause pour les coupures d'électricité ?

**Vincent Gonnet** répond qu'il s'agit de l'installation de poteaux pour la fibre route de Neuville pour soulager les poteaux existants.

**Monsieur le Maire** fait remarquer que la commune est avertie lors de longues coupures.

**Nicolas Jalenques** adresse ses remerciements pour l'organisation de la soirée des vœux au personnel du 1<sup>er</sup> juin.

**Nicolas Jalenques** donne une précision pour la manifestation hand fauteuil :

Samedi 11 juin : 17 h : animation autour du hand fauteuil ; 19h30 : match hand fauteuil

**Nicolas Jalenques** : *Est-ce-qu'il y a une communication par l'EID (Entente interdépartementale de démoustication) ? Certes pas comparable à l'année dernière ... mais c'est peut-être le moment de dire aux gens de faire attention.*

**Monsieur le Maire** *exprime qu'il n'a pas eu de retour de la Métropole. La candidature du Maire n'a pas été retenue. Un rendez-vous a été pris avec l'EID.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h02.